



VITROLLES
EN
LUBERON



Mairie : 13 rue de la mairie - 84240 Vitrolles-en-Luberon

mairie@vitrolles-en-luberon.fr

tél. 04 90 77 82 01

www.vitrolles-en-luberon.fr

Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens,



Ce début d'année 2021, nous a montré qu'il n'y avait pas de fatalité, la vaccination progressive conjuguée à une discipline collective ont permis de contenir le virus et d'éviter que celui-ci ne fasse des ravages. J'observe que notre comportement à l'échelon national, contrairement à ce que l'on pourrait penser, est un comportement adulte et responsable, et je m'en réjouis.

Nous avons retrouvé beaucoup de nos petites habitudes qui font que notre vie a repris tout son sens. Essayons dans cet horizon qui s'éclaircit de penser à l'AUTRE, n'ayons pas de comportements égoïstes, c'est par le groupe que nous avançons. Cependant, actuellement un nouveau variant arrive et paraît inquiétant, continuons les gestes barrières et la vaccination.

Notre village est une toute petite communauté de vie, il ne faudrait pas grand chose pour que chacun puisse vivre dans le bonheur et la quiétude . Il se trouve que certains adoptent un comportement malveillant à l'égard des autres : dégradations, incivilités, égoïsme.

Malheureusement si ces comportements bien que marginaux perdurent, ceux-ci devront être sanctionnés, mais de grâce puissions au plus profond de nous-même pour trouver la mesure et rétablissons un équilibre.

Les travaux du cheminement pour se rendre au cimetière sont terminés, vous avez pu constater que nous avons créé un espace de convivialité avec tables et bancs entre le parking « Belle Vue » et le parking du cimetière, j'espère qu'il profitera à la majorité d'entre vous et aux touristes qui viennent visiter le village.

Nous allons rendre aux piétons les trottoirs qui relient le parking à la Mairie. De ce fait, je demande à tous les habitants du village de penser « PARKING » avant tout, car les rues doivent être libres de circulation pour tout véhicule de secours, je le rappelle.

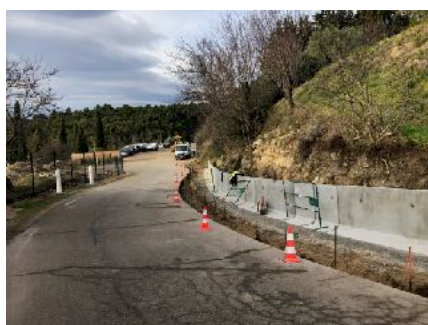
Depuis la dernière parution du bulletin municipal, deux problèmes sont récurrents, le stationnement « anarchique » dans le village et la vitesse excessive de certains véhicules qui le traversent, nous y réfléchissons et apporterons des réponses.

Certains l'ont certainement remarqué, une jeune secrétaire vous accueille désormais, c'est Elsa qui remplace Christiane qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Elsa dans notre Mairie, et une longue et belle retraite à Christiane qui a tenu le secrétariat pendant ces dernières années.

Mes espoirs et mon souhait de pouvoir se retrouver au cinéma, au sein des associations ou autour d'un verre commencent à se réaliser et j'en suis ravi.

Protégez-vous ainsi que vos proches, et je vous souhaite de passer de bonnes vacances.

Le maire,
Alain de Villebonne





Infos pratiques



ETANG DE LA BONDE - travaux d'aménagement des aires d'accueil et de baignade

Origine du site : Le seigneur Fouquet d'Agoult, baron de Sault, chambellan du roi René d'Anjou, Comte de Provence, décide de créer une réserve d'eau pour alimenter les douves du château de La Tour d'Aigues et fait construire un aqueduc au XVe siècle.



CUCURON - Nouveau Centre de premiers secours

Ce nouveau centre de première intervention est composé de 28 sapeurs-pompiers volontaires (21 hommes et 7 femmes)

URGENCES

18

112



LA BASTIDE DES JOURDANS -

marché tous les samedis matin d'avril à octobre

Légumes bios - Fromages - Fleurs et plantes - Charcuterie - Poulets rôtis - Paella - Olives ... Le marché est encore tout petit mais l'affluence très prometteuse. Malgré le port des masques obligatoire, l'ambiance « monde d'avant » est réconfortante.



MAIRIE de Vitrolles-en-Luberon

Ouverture au public les lundis et jeudis matin de 9H30 à 12H30

Sur RDV: le jeudi de 14H à 16H

tél : 04 90 77 82 01

courriel : mairie@vitrolles-en-luberon.fr

Site officiel : www.vitrolles-en-luberon.fr

Vous y trouverez les adresses mail de MM. les Maire, Adjoints et conseillers municipaux qui pourront transmettre et répondre à vos demandes en dehors des heures d'ouverture de la Mairie



INFO-FLASH : vitrolles-en-luberon . Téléchargez Info-Flash sur vos smartphones - Vous recevrez des alertes utiles d'infos concernant la commune et les services de l'état.



Une nouvelle secrétaire de mairie

Jeune diplômée de Droit et conseillère en gestion, Elsa FERETTI vient renforcer l'équipe municipale et prendre les rênes du secrétariat après sa formation spécifique de secrétaire de mairie en alternance avec un stage à la mairie de Grambois. Christiane (que nous saluons chaleureusement au passage et remercions pour ses services) a pris une retraite bien méritée.



CONSEILS MUNICIPAUX

Les conseils municipaux sont ouverts à tous.

Mais pour les raisons sanitaires que nous connaissons, il n'a pas été possible d'ouvrir ses réunions à la population.

De nombreux sujets ont été mis à l'ordre du jour et débattus. Les comptes rendus sont affichés sur le panneau de la Mairie dans les jours qui suivent ces réunions. Vous pouvez également les consulter sur le site de la commune : vitrolles-en-luberon.fr



VACCINATION COVID 19 et variants

Tous les habitants âgés de plus de 75 ans ont été recensés et invités à être vaccinés.

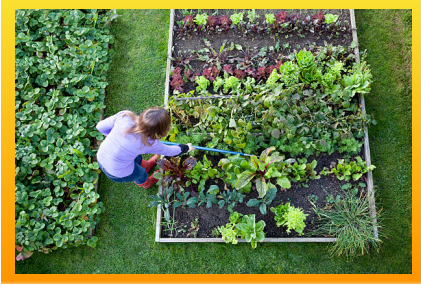
Pour connaître les centres les plus proches :

Site d'infos : coronavirus.test.fr

Pharmacie de l'Eze - Le Moulin du Pas - Grambois

tél : 04 90 77 92 73 courriel : pharmaciedeleze@hotmail.fr

La Gestion de nos déchets verts : un casse-tête ?



Le principe de base est que tout brûlage est interdit sans autorisation ou obligations légales.

Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2013
modifié par l'Arrêté du 7 février 2018 :

Seuls sont autorisés, sans déclaration préalable, à employer le feu :

- les exploitants agricoles sur les parcelles directement liées à l'exploitation parcelles affichées sur le relevé parcellaire pour les cotisations agricoles ou parcelles dont la surface en production est supérieure à 0,5 hectare d'un seul tenant
- la gestion forestière
- la lutte contre la prophylaxie
- les propriétaires des biens, et les occupants de leur chef, ayant obligation de débroussaillage au titre du code forestier

Des dérogations, dûment motivées par la nécessité d'entreprendre ou de poursuivre des travaux, peuvent être accordées par le Préfet, après avis du Directeur Départemental des Territoires et du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

(Demandes à souscrire en Préfecture)

Dérogations notamment aux propriétaires d'oliveraies ou de chênes truffiers, même s'ils ne sont pas agriculteurs déclarés.

La façon de brûler comporte un certain nombre de critères que doivent respecter les ayants-droit :

- Périodes autorisées du 16 octobre au dernier jour de février et du 16 avril au 31 mai, sauf en cas d'un épisode de pollution atmosphérique ou par vent fort (Vent fort : vitesse supérieure à 40 km/heure : grosses branches ou troncs des jeunes arbres agités)
- Débroussailler la zone de brûlage sur une largeur de 5 m, au moins, autour du foyer
- Ne pas procéder à l'allumage avant 8 h du matin
- Assurer la surveillance constante par des personnes capables d'en assurer l'extinction et ne pas quitter la zone avant l'extinction complète des foyers,
- Procéder à l'extinction totale des foyers avant 16 h 30

Mais pour gérer nos déchets verts plusieurs autres solutions existent :

- Le compostage (infos : www.parcduluberon.fr / ressources / les déchets / AGIR)
- La déchèterie (infos : www.cotelub.fr)
- La mise à disposition de containers de récupération (infos : www.cotelub.fr / Déchets verts - Mairie)
- Le broyage (une petite idée : partager un broyeur commun entre voisins ?)

Obligations de débroussaillage

L'obligation de débroussaillage, et de maintien en état débroussaillé, s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres.

Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

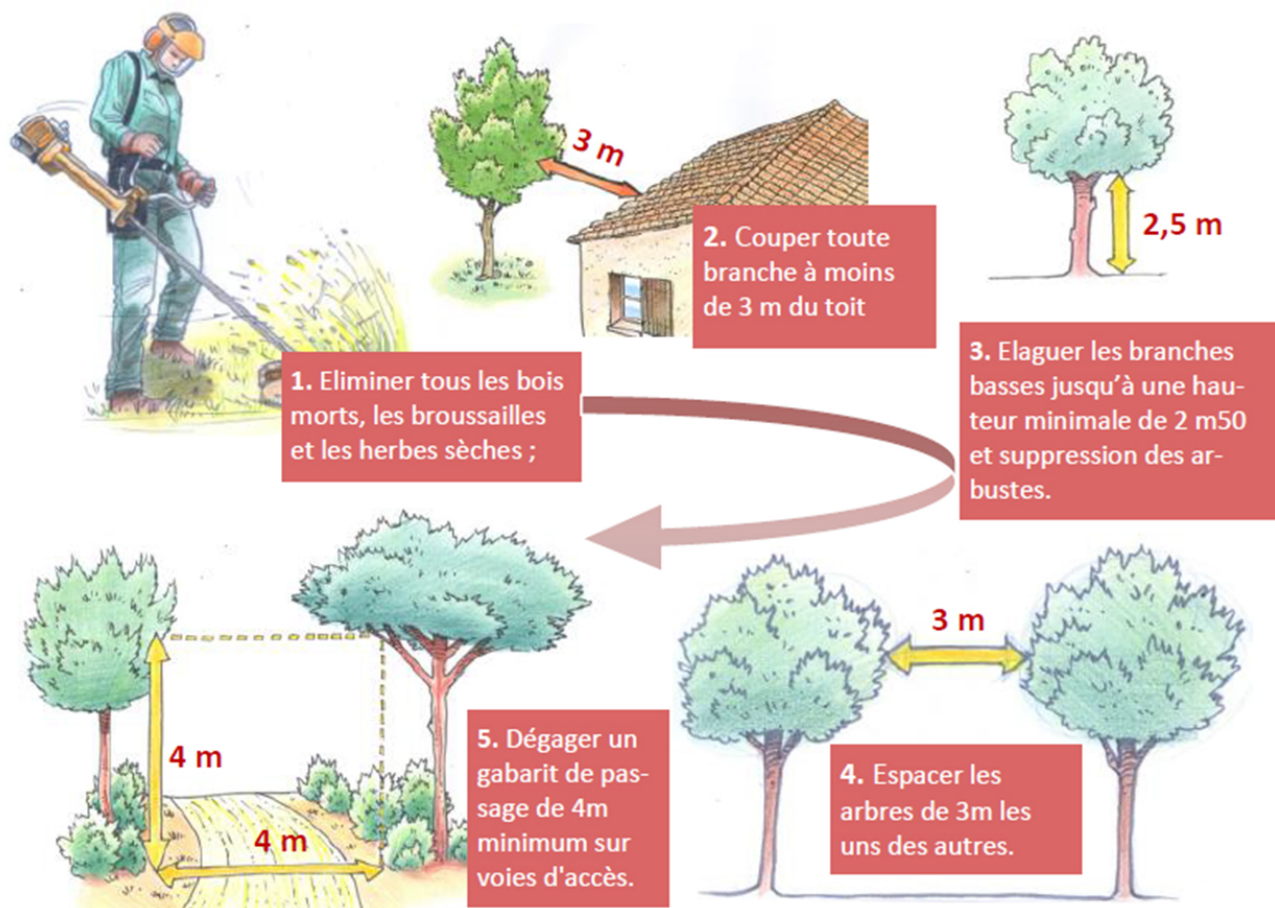
Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain.

S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

Des sanctions sont applicables en cas de non respect des obligations légales.



Comment débroussailler ?





COLLECTE DES MONSTRES

En porte à porte
à Vitrolles en Luberon

tous les lundis



Inscription obligatoire au standard de COTELUB :
tél. 04 90 07 48 12 9h-12h et 14h-17h

COTELUB compte sur votre civisme pour respecter les consignes et le travail difficile des agents qui restent à votre service dans la mission de propreté. www.cotelub.fr

**N'attendez pas
les premiers effets
des fortes chaleurs.**

MAUX DE TÊTE

CRAMPES

NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



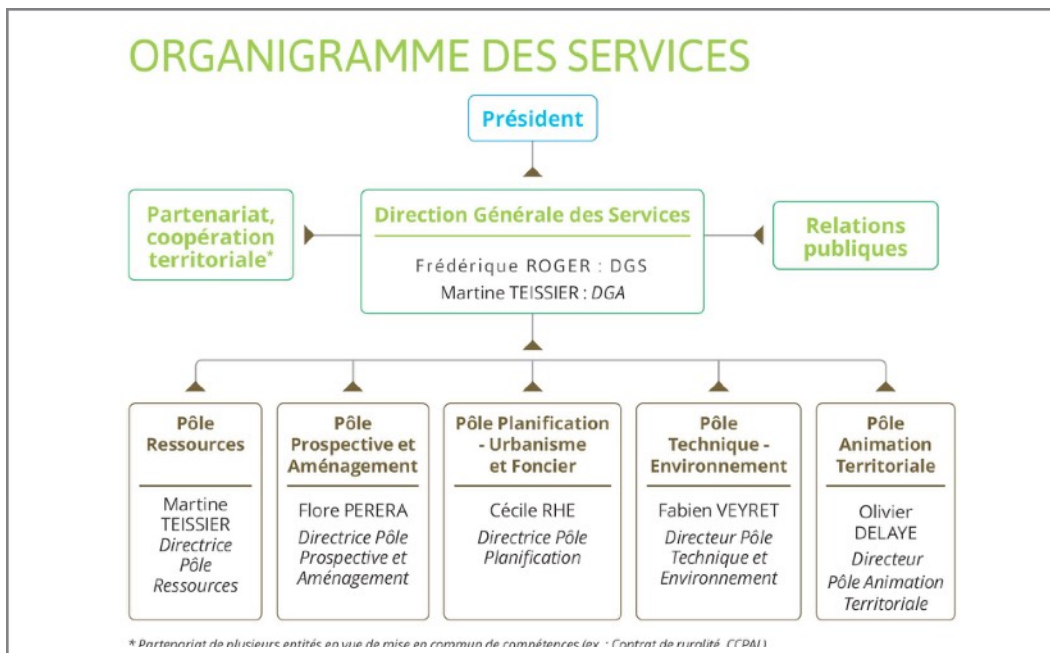
Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

LE COIN DES CURIEUX

COTELUB : pour qui, pour quoi...

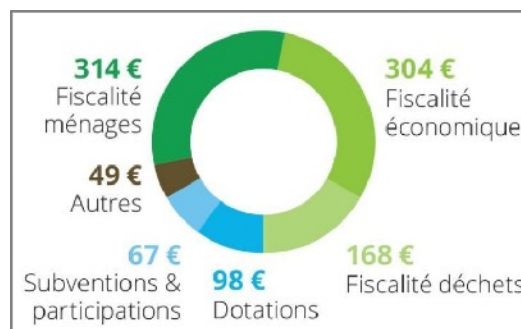
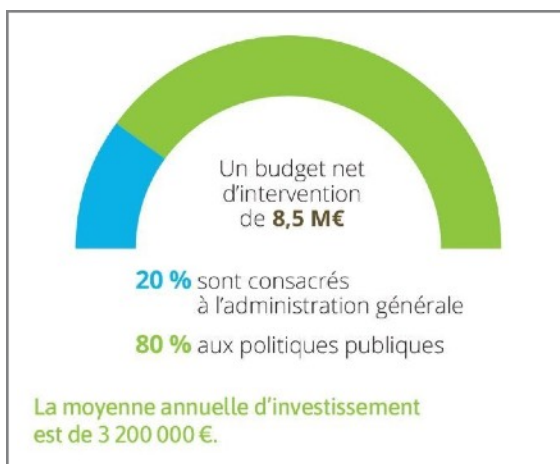
www.cotelub.fr 04 90 07 48 12

C'est en 2000 entre Luberon, Durance et Verdon que 13 communes du sud Luberon ont décidé de transférer certaines de leurs compétences et de se regrouper pour former la Communauté de Communes Luberon Durance (CCLD). Elle a ensuite évolué en une communauté territoriale baptisée COTELUB (Communauté Territoriale sud Luberon) qui regroupe désormais 16 communes et compte une population de 25 500 habitants.



Depuis 20 ans, Cotelub gère un espace commun de solidarités et de services.

Les communes représentées par leurs conseillers communautaires (maires et/ou conseillers municipaux) ont mutualisé leurs forces et potentialités pour stimuler l'attractivité globale du territoire ; relever les défis environnementaux en adoptant un Plan climat et l'extension des consignes de tri ou encore absorber les compétences dévolues par l'Etat telle que la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).



Favoriser le développement économique en favorisant filières et tourisme



Préserver et valoriser l'environnement



Accueillir, Informer, favoriser les pratiques éducatives, culturelles et sportives



Aménager les espaces communautaires

Le coin des talents

Madame Christine HACQUES, nouvelle sous-préfète de l'arrondissement d'Apt

Nommée par décret publié le 15 août dernier, a officiellement pris ses fonctions le 31/08/2020. Sous-préfète d'Yssingeaux (Haute-Loire) depuis 2016, Christine HACQUES arrive à Apt où elle succède à Dominique CONCA qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Cette haut-fonctionnaire est riche d'une carrière marquée par des engagements à l'international et une forte implication dans le domaine culturel. Originaire de Grenoble, Christine Hacques a effectué une partie de ses études à Lyon puis à San Francisco.



Docteur ès sciences politiques, elle a travaillé durant dix années au ministère de l'Ecologie, en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur puis en Rhône-Alpes, pour la protection des sites remarquables de montagne.

En 2002, elle est missionnée en Afrique du Sud pour apporter son savoir-faire sur les plans de gestion socio-économique de parcs nationaux. En 2004, Christine Hacques intervient en Ardèche pour permettre l'inscription de la grotte ornée Chauvet-Pont d'Arc au patrimoine mondial de l'Unesco.

Nommée en 2009 à la Ville de Valence comme Directrice générale adjointe des services à la population, cette administratrice territoriale, formée à l'Institut National des Etudes Territoriales, rejoint ensuite le Conseil départemental de l'Ardèche en tant que directrice de la culture pendant quelques mois, avant d'être promue Directrice générale adjointe des services en charge des « territoires » pendant quatre ans.

Madame HACQUES a fait part de son engagement à être aux côtés des élus, acteurs associatifs et chefs d'entreprises de l'arrondissement d'Apt, pour accompagner la nécessaire mobilisation face à la crise sanitaire.

Elle a indiqué qu'elle serait particulièrement attentive aux enjeux de développement économique et d'emploi, dans le respect des nécessaires équilibres avec la préservation de la qualité des espaces naturels et bâtis, qui sont une caractéristique essentielle de notre territoire.



LE COIN DES CURIEUX

LA CHOUETTE DE MINERVE

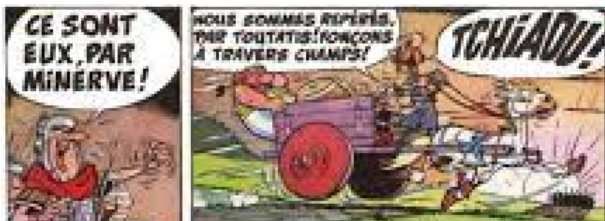
représente le retard pris sur l'action. Elle est aussi symbole de sagesse et de virginité.



MINERVE

Patronne des artisans, des médecins et des enseignants. Déesse de la sagesse, de l'intelligence, de la pensée élevée, des lettres, des arts, de la musique et des industries.

Il y a 100 ans, en plantant des amandiers au pied du Mont Piégros, un habitant met au jour une magnifique tête de Minerve, trésor archéologique aujourd'hui dans la collection du Musée Borely de Marseille.



Cette découverte est tout d'abord un témoignage précieux de la présence romaine sur notre territoire.

Voici son histoire :

Jupiter, Dieu du ciel et de la terre, et la nymphe Métis s'unissent. Mais le Roi des Dieux apprend que si Métis donnait le jour à un fils, il serait détrôné... Dans le doute, et démuné d'échographe, il décide d'avalier tout bonnement la belle Métis, enceinte...

Mais quelques mois plus tard, Jupiter est saisi de violents maux de tête. Il demande alors à Vulcain, Dieu des forgerons, ... de lui fendre le crâne...

Et c'est Minerve, ceinte de son armure et d'une lance, qui sort de la plaie du Dieu du Ciel et de la Terre, triomphante et accompagnée de sa fidèle chouette.

Père et fille s'entendent très bien et formeront avec Junon : la Triade Capitoline, gardienne de la Cité.



Minerve et sa chouette - Jupiter et son aigle - Junon et son oie

C'est à partir du lectisterne (rituel religieux romain) de 217 avant J.-C. que Minerve devient déesse de la sagesse, de l'intelligence et des arts.

A cette occasion, un banquet somptueux était préparé. Notre Minerve se promenait dans le Luberon, portée par des vestales, avant d'être installée, trônant comme invitée prestigieuse du banquet. Mais tout ça, c'était avant qu'un petit village gaulois résiste à l'envahisseur.

Le coin du C3H8NO5P

En France, le glyphosate est désormais interdit aux particuliers



Les pesticides de synthèse avaient déjà été bannis des lieux publics.

Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent ni acheter ni utiliser le Roundup de Monsanto.

En France, le glyphosate a depuis longtemps très mauvaise réputation.

L'achat, l'utilisation et le stockage des pesticides de synthèse, à l'instar du glyphosate, sont strictement prohibés pour les particuliers.

L'objectif de l'exécutif est de réduire ainsi progressivement l'utilisation de ces produits phytosanitaires, dont les effets nocifs sur la santé et la biodiversité ont été prouvés dans plusieurs études.

Lors d'un procès historique, un tribunal américain a même condamné le géant Monsanto pour ne pas avoir informé de la dangerosité du Roundup, son produit phare à base de glyphosate.

En France, le glyphosate a d'ailleurs commencé par être banni des lieux publics, comme les parcs et les espaces verts, au 1er janvier 2017.

Pour ceux qui désobéiraient à la loi, la sanction prévue est sévère : une amende pouvant atteindre 30.000 euros assortie d'une peine de 6 mois de prison ferme.

Et le Roundup de Monsanto est loin d'être le seul à être concerné par cette interdiction :

Selon une liste publiée par le ministère de l'Agriculture, il y en a 173. Parmi eux, les pesticides Vilmorin comme le Cicatrix B, le goudron de Norvège ou encore le mastic à greffer mais aussi des produits Polysect etc. Ces produits pourront être récupérés pour retraitement par les filières de recyclage spécialisées.

L'OMS a classé le glyphosate comme une substance « cancérogène probable ».

Pourtant, selon l'exécutif, quelque 8.800 tonnes de glyphosate ont été vendues en France en 2017.

En 2018, c'est le département du Vaucluse qui a acheté le plus de glyphosate par rapport à sa surface cultivée.



VITROLLES EN LUBERON

Précurseur d'une organisation sociale coopérative et solidaire

Les colonisations et les expatriations successives sont l'histoire récurrente des habitants de notre village.

Ainsi, en 1503, lorsque fut constitué le contrat en acte d'habitation de Vitrolles, les premiers colons étaient au nombre de huit seulement, accompagnés de leurs familles.

Beau signe de vitalité et de sécurité, soixante ans plus tard, leur nombre a triplé.

On pense communément que les mouvements coopératifs se sont développés et formalisés au XXème siècle ?

Pourtant, c'est en 1568, en plein XVI ème siècle, qu'une société coopérative d'alimentation en faveur de tous les habitants voit le jour à Vitrolles-les-Léberon.

Actée le 18 octobre 1568 dans les registres de Maître J. GILLY, notaire à PERTUIS, la convention se met en place



lors d'une assemblée des habitants réunie dans le cimetière de l'église le 17 octobre de l'an susdit. Tous sont présents au Conseil des habitants.

Antoine RICARD, charpentier, est nommé pour mangnagnier (commercer) et bochier (distribuer). Sa commission est définie. La part du Seigneur est déterminée. La spéculation est menacée d'amende. La qualité des produits est garantie et les prix défient toute concurrence.

Source Infos : « Pertuis, miettes d'histoire locale » par le Chanoine H. TROUILLET - document à votre disposition en Mairie les lundis et jeudis matin

XVI ÈME SIÈCLE : LE « BEAU » SIÈCLE ?

De François 1er à Henri IV, pendant le siècle le plus court de notre histoire - du fait de l'ajustement du calendrier grégorien qui fait perdre 11 jours en 1582- notre pays est marqué par un renouveau intellectuel et artistique suite à son extension à l'Europe de la Renaissance, née en Italie et aux grandes découvertes .

Jacques Cartier prend possession du Canada au nom du Roi de France en 1534. En 1539 François 1er signe l'Édit de Villers-Cotterêts imposant le français en tant que langue officielle.

Les conditions de vie de la paysannerie (+ de 80% de la population) restent plus proches du moyen-âge que du siècle des lumières. Les modifications profondes de la société dans la façon de concevoir les travaux et les plaisirs de la vie ne touchent pas une population asservie. Même si la hausse des prix des produits agricoles du début du siècle améliore les situations, il y a peu de changements dans les procédés de cultures. Les épidémies, la disette, les mauvaises récoltes ainsi que la crise monétaire de la deuxième partie du siècle, laissent la majorité du peuple dans la misère.

Suite aux abus d'un clergé omnipotent, la réforme protestante conteste l'autorité des Papes. Martin Luther suivi par Jean Calvin en France présentent les thèses de l'Eglise réformée.

Pendant ce temps, dans le monde, des centaines de milliers d'Africains sont déportés vers l'Amérique. Ivan le Terrible devient Tsar de toutes les Russies, Soliman le Magnifique conquiert la Hongrie et s'acoquine avec le corsaire Barberousse, le conquistador espagnol Pizarro fait capturer et exécuter l'Inca Atahualpa. La Reine Elisabeth 1ère se débarrasse de sa rivale Marie Stuart.





Adrien et Laura Vachier-Moulin

L'avenir est dans le pré

Accompagner et soutenir les jeunes agriculteurs : c'est la vocation de « Graines d'avenir ». Grâce à ce dispositif du Conseil départemental, Adrien et Laura Vachier-Moulin ont bénéficié d'une subvention qui leur permet de s'équiper et de diversifier leur production.

Sur les hauteurs de Vitrolles-en-Luberon, entre Apt et Pertuis, l'exploitation familiale Vachier-Moulin a des airs de ferme du bonheur. Dans l'étable, à l'abri de la pluie et du vent, les brebis sont aux petits soins pour leurs agneaux. En contrebas, un grand poulailler flambant neuf rassemble 600 gallinacés pondeuses qui donnent de la voix. Non loin de là, les rangées d'oliviers produisent une huile aux saveurs de « picholine », sans oublier les 40 hectares de vignes d'où sont issus rosé, rouge et blanc AOP de Luberon mais aussi raisins de table. Si l'ambiance est bucolique, le travail à l'exploitation ne laisse pas toujours le temps pour rêver. « Ici, il y a toujours quelque chose à faire, sept jours sur sept », s'empresse de préciser Adrien Vachier-Moulin, âgé de 25 ans.

Il y a un an, il a rejoint sa grande sœur Laura, 30 ans, ainsi que ses parents Christian et Danièle au sein de l'exploitation familiale « Lou Jas », sous statut de GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

« Cela nous a paru naturel de travailler en famille même si nos parents nous ont toujours laissé le choix ». La nouvelle génération met déjà à profit ses études, dans le domaine viticole pour Adrien et agricole pour Laura. Et ne manquent pas d'idées. Laura a, par exemple, créé la station avicole et lancé la commercialisation d'œufs de ferme. Une diversification toute récente alors que l'exploitation a longtemps été tournée vers la vigne et l'élevage des agneaux « à viande ». 400 bêtes élevées toute l'année au bon air du Luberon, avant de partir paître, l'été durant, autour du lac d'Allos.

Pour vendre ses produits, la famille Vachier-Moulin a fait le choix des circuits courts. « Nous commercialisons la viande directement auprès de deux magasins de producteurs, à La Tour d'Aigues et à Venelles, près d'Aix-en-Provence. Il en est de même pour les œufs ». C'est pour assurer dans les meilleures conditions les livraisons que Laura et Adrien ont reçu une aide du Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Graines d'avenir », déployé en direction des jeunes agriculteurs. Une subvention de 7 600€. « Cela va nous permettre d'acheter un véhicule utilitaire ainsi qu'un caisson isotherme pour conserver nos produits au frais et continuer à livrer les Vauclusiens chaque semaine », se félicitent Adrien et Laura



Comité des Fêtes de Vitrolles-en-Luberon

Le comité des fêtes reprend ses activités suite à l'interruption pour raisons sanitaires du covid 19.

Ses activités seront régies par les protocoles de ce dernier.
Pour le deuxième semestre 2021, nous vous proposons ce qui suit :



Mercredi 14 juillet	à 19h	Buffet campagnard - Cour de l'école
Dimanche 15 août	à 12h	Apéro
	à 19h	Repas tiré du sac - Cour de l'école
Dimanche 22 août	à 12h	Grillades - Cour de l'école
Samedi 25 septembre	à 18h	Assemblée Générale du comité des fêtes
		Halloween
Dimanche 31 octobre	à 18h	Loto de Noël
Dimanche 11 décembre	à 17h	Noël des enfants
Samedi 18 décembre	à 15h	



LES AMIS DES LIVRES

Après le livre de Fabian SCHEIDLER « La fin de la mégamachine », nos prochains rendez-vous d'échanges autour d'un livre :

« CALAMITY JANE, lettres à sa fille »,
qui sera présenté par Sonia Godard,
Dimanche 05 septembre

suivi d'un grand classique: « REGAIN » de Jean GIONO
présenté par Caroline Mackenzie,
Dimanche 14 novembre



Contact : 04 42 24 86 ou 04 90 77 32



L'association Le Songe d'Orphée présente :

Le Trio des Fées

Deux fées chanteuses lyriques et une fée harpiste,
mélodies et airs d'opéra sous les tilleuls de la cour de l'école :

Mardi 13 juillet à 21h30

Nous espérons que le maintenant traditionnel
Petit Concert de l'Avent puisse se tenir à la fin de
cette année.



Soutenez vos commerces de proximité !

Retrouvez un large choix de produits auprès de vos commerçants préférés 100 % local.
Fleuristes, boulangers, primeurs, artisans, créateurs



100% LOCAL
100% EN LIGNE !



Un panier 100% COTELUB

Faire ses courses en ligne auprès de nos commerçants locaux ? C'est maintenant possible !
Profitez d'un panier accessible en un click, 24h/24 et 7jours/ 7 ! www.clickencotelub.fr



Le Cigalon fait encore son cinéma à Vitrolles

mercredi 30 juin

lundi 12 juillet

lundi 09 août

mercredi 29 septembre



7. VITROLLES (Vaucluse) — Vue Générale

Conception - crédit photos JC SELMI